

Charte agricole Orléans Val de Loire Compte-rendu réunion n°1 - Ormes - 9 mai 2011

Secteur Nord-Ouest, pôle Grandes cultures

Destinataires :	Les participants, Comité Technique, Groupe de Travail
Sujet :	Compte rendu réunion 1 secteur Nord-Ouest, pôle Grandes cultures
Auteurs :	Bertrand Riffiod, Céline Badet
Date :	Le 9 mai 2011

Cr110509 reunion 1 secteur Nord-ouest grandes cultures V3.doc

Sommaire

1.	INTRODUCTION DE LA REUNION	2
1.1.	ALAIN TOUCHARD, MAIRE D'ORMES	2
1.2.	LAURENT BAUDE, VICE PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE.....	2
2.	LES PRESENTATIONS	4
2.1.	LA DEMARCHE DE CONCERTATION	4
2.2.	LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	4
3.	DISCUSSION	8

Cette première réunion a rassemblé 12 participants (hors représentants de l'agglomération, de la chambre d'agriculture et de la mairie d'accueil).

Prochaines réunions pour le secteur nord-ouest : **mardi 7 juin à 14h et le lundi 4 juillet à 14h** salle Rabelais à Ormes.

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

1.1. ALAIN TOUCHARD, MAIRE D'ORMES

Alain Touchard remercie les participants d'être présents à cette réunion visant à l'élaboration de la Charte agricole. Cette démarche, lancée par l'Agglomération, témoigne du rôle important que revêt le monde agricole au sein des réflexions de l'AggIO. Même si l'urbanisme s'étend de plus en plus, les élus souhaitent prendre en compte les intérêts de l'agriculture.

Sur Ormes, un projet est à l'étude, visant à créer un deuxième parc industriel au nord de la commune. Rien n'est encore figé ; ce projet peut encore évoluer.

1.2. LAURENT BAUDE, VICE PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE PERIURBAINE

Laurent Baude, à qui la Communauté d'Agglomération a confié le dossier de la Charte Agricole, remercie les partenaires et les exploitants d'être présents à cette réunion de secteur. L'Agglomération a l'ambition de produire une Charte agricole afin de préserver l'agriculture au sein de l'agglomération. L'urbanisation est croissante, ce qui entraîne le « grignotage » des terres agricoles. L'agriculture risque de fait d'être repoussée au-delà de l'agglomération. Or, cette présence est fondamentale, et ce, pour trois raisons. D'une part, l'agriculture représente une activité économique à part entière, qui génère des emplois. D'autre part, l'agriculture permet de répondre aux besoins des 270 000 consommateurs de l'agglomération. Enfin, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'équilibre entre nature et ville et dans l'entretien des paysages. L'objectif de cette Charte est de conserver l'agriculture, de lutter contre l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles qui repoussent l'activité agricole au-delà de l'agglomération.

Si à la base, ce document n'est pas opposable au tiers, le Président de l'Agglomération, Monsieur Lemaigen, envisage de l'intégrer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ce qui lui conférerait une dimension prescriptive plus importante. Cette Charte, qui est réfléchi depuis longtemps par l'Agglomération, représente un engagement fort pour les élus et signataires. Ce document d'orientation doit se baser sur un diagnostic permettant de décrire la situation de l'agriculture aujourd'hui dans l'agglomération. Dans ce cadre, la Charte sera coproduite avec la Chambre d'Agriculture. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération d'Orléans, l'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui a confié une étude spécifique aux étudiants de Polytech'Tours, la Région, en tant que co-financeur de la Charte par l'intermédiaire du contrat régional d'agglomération, sont autant de partenaires importants pour élaborer le diagnostic et la Charte

La Charte agricole doit, pour être pertinente, découler d'une démarche de concertation. L'avis et le positionnement des élus, mais surtout des exploitants, sont nécessaires pour définir et arrêter les objectifs de la Charte. Cinq secteurs, ayant des caractéristiques homogènes, ont été définis sur l'agglomération. Trois réunions par

secteur sont prévues. La première sera réservée au diagnostic et les deux suivantes seront consacrées aux objectifs et à l'élaboration précise du contenu de la Charte agricole.

Les problématiques portent notamment sur le foncier : sa disponibilité et son coût, l'image de l'agriculture notamment auprès du grand public, la distribution, les types d'agriculture...

Le secteur nord-ouest « grandes cultures » concerne les communes d'Ormes, de Saran, d'Ingré, de Saint Jean la Ruelle et de la Chapelle Saint Mesmin.

2. LES PRESENTATIONS

2.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Bertrand Riffiod, du *cabinet Res publica*, décrit la démarche de concertation mise en place pour l'élaboration de la Charte agricole, qui est construite autour de 3 phases.

La première phase, qui est achevée, consistait à créer avec le Comité Technique les conditions optimum pour que les discussions sur la Charte soient pertinentes. Certains interlocuteurs (exploitants, associations...) ont également été rencontrés en amont pour identifier les attentes et alimenter la réflexion. Le 18 avril, une réunion à l'échelle de l'agglomération a lancé la démarche de concertation.

Le Comité Technique, placé sous la présidence de Monsieur Baude, regroupe les services de l'Etat, de l'Agglomération, de la Région Centre, du Département du Loiret, de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence d'Urbanisme.

La deuxième phase, qui débute aujourd'hui, consiste à lancer un premier débat sur la base d'un diagnostic établi par la Chambre d'agriculture. Celui-ci donne lieu à une réunion spécifique pour chacun des 5 secteurs définis pour cette concertation.

La troisième phase visera à identifier les attentes des différents acteurs, notamment les exploitants et à définir les orientations de la Charte. Pour cela, deux réunions par secteur seront organisées.

La Charte sera rédigée par un Groupe de Travail spécifique, qui devrait regrouper en plus du comité technique des élus des communes de l'agglomération, certains exploitants issus des 5 secteurs et des associations.

Le projet de Charte sera soumis aux élus de l'agglomération lors d'une réunion de la Commission Développement Economique en septembre et devrait être adoptée à l'automne.

Une réunion de clôture du processus de concertation devrait avoir lieu en octobre, afin de permettre aux élus de présenter à l'ensemble des contributeurs les décisions prises au vu de la concertation.

2.2. LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

David Méot, de la *Chambre Départementale d'Agriculture*, présente les caractéristiques spécifiques de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération : au nord la forêt d'Orléans, au sud la forêt de Sologne, entre la Loire et le Loiret une zone inondable et la zone des captages en eau potable de la ville d'Orléans qui se situe également pour partie sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Si l'agriculture joue un rôle dans l'aménagement du cadre de vie qui profite à tous, elle constitue principalement une activité économique, qui produit des denrées, alimentaires ou non, et génère des emplois.

Le diagnostic se divise en 3 axes. Le premier vise à un état des lieux de l'agriculture présente sur le territoire. Le deuxième tend à éclairer les menaces et les contraintes qui pèsent sur l'activité agricole du territoire. Le dernier identifie les principales thématiques repérées lors d'échanges avec les agriculteurs-exploitants.

257 exploitations ont été recensées sur le territoire dans un premier temps. Grâce à l'ADASEA, aujourd'hui Pôle Installation de la Chambre d'Agriculture, 157 exploitations ont été enquêtées afin de recueillir des informations supplémentaires et les besoins formulés par ces agriculteurs. Au total, 232 exploitations professionnelles sont encore en activité, c'est-à-dire en déduisant les exploitations fermées et les exploitants retraités qui ne commercialisent plus leur production). Les 5 secteurs identifiés pour servir de base de discussion à la concertation sont les suivants :

- Le nord-ouest : grandes cultures
- Le nord-est dans sa deuxième couronne : grandes cultures et maraîchage plein champ
- Le centre : arboriculture
- Le sud-ouest : arboriculture et viticulture (avec présence d'AOC)
- Le sud-est : maraîchage et horticulture.

Le secteur nord-ouest se caractérise par ses grandes cultures, notamment céréalières, l'arrivée de la Beauce avec de grandes plaines, de grandes parcelles et peu de cultures spécialisées. Ce pôle regroupe 28 exploitations encore en activités¹. Sur les 11 300 hectares de SAU (surface agricole utile), 3 000 hectares se situent sur le pôle nord-ouest, secteur le plus riche en SAU de l'agglomération. Sur les 3 000 hectares, 73% sont consacrés aux céréales, 11% aux oléagineux et autant de territoires en gel. Le secteur nord-ouest est le second de l'agglomération en termes de surfaces en gel. Celles-ci se situent surtout au sud du pôle, sur de petites parcelles qui seraient soit moins accessibles, soit moins productives.

Selon les données du CER France alliance Centre, retravaillées par la Chambre d'Agriculture, le pôle « grandes cultures » (nord-ouest) est celui qui compte le plus d'UTH (unité de travail humain) familiales, ce qui peut favoriser la transmission familiale des exploitations. Le produit brut par hectare s'avère plus faible que pour les cultures spécialisées, néanmoins les charges ne sont pas les mêmes pour ces types de production. En termes d'emplois directs, l'agglomération regroupe : 317 UTH familiales, 577 UTH salariés pour un total de 12 688 hectares de SAU et pour un produit brut de 76 millions d'euros environ.

Les contraintes et les menaces sur ce secteur sont liées à l'urbanisation et à l'aménagement du territoire. Le SCOT montre que la plus grande partie des projets de développement de l'agglomération se situent au nord-ouest. Cela est lié au fait que la zone n'est pas inondable, qu'il n'y a pas de massif forestier et que ce secteur est plus

¹ Selon le RCG 2009

proche de l'agglomération parisienne. Le développement de ce secteur induit la consommation de terres agricoles. Selon l'INSEE entre 1999 et 2007, sur les communes d'Ormes et d'Ingré, les logements ont augmenté de 12,7 à 15 %. L'objectif inscrit dans le PLH (programme local de l'habitat) de l'agglomération est d'accroître le parc immobilier de 1 300 nouveaux logements chaque année. Selon la densité de développement de l'habitat, la consommation de foncier se révèle plus ou moins importante.

Selon les PLU d'Ormes et Ingré, certains îlots encore exploités sont classés « A urbaniser », à plus au moins long terme. Deux possibilités se présentent : si l'exploitant est propriétaire, il fera une plus-value sur la vente de ses terres ; si l'exploitant est locataire, le bail risque de ne pas être renouvelé, afin que le propriétaire puisse vendre le bien et faire une plus-value. Certaines exploitations peuvent être mises en danger via ce classement d'une partie des terres en surface à urbaniser. Ces îlots agricoles encore exploités, classés à urbaniser, viennent souvent combler les « dents creuses », même si certains îlots, sans participer au mitage, contribuent à l'étalement urbain. L'agglomération va continuer à avancer mais il faut veiller à la mise en œuvre d'un développement urbain réfléchi et cohérent.

Les échanges entre la Chambre d'Agriculture et certains exploitants révèlent 3 enjeux centraux :

- **Le foncier** : les problématiques sont liées aux expropriations pour la création ou l'extension de ZAC afin de permettre le développement de projets industriels et tertiaires de l'AggLO, aux pertes de surfaces liées au changement de zonage, à l'enclavement de certaines parcelles, et à l'insécurité liée au maintien des surfaces cultivées, qui freine les investissements. De même, certains exploitants ont l'impression d'être informés, plus que consultés par l'AggLO et les communes concernant le devenir de leur foncier agricole. Les agriculteurs se voient dès lors contraints de rechercher des surfaces agricoles nouvelles afin de compenser celles perdues. La qualité agronomique des sols devrait être davantage prise en compte dans le cadre du développement de projets d'aménagement.
- **La circulation** : les aménagements, notamment ceux visant à réduire la vitesse des usagers, ne sont pas compatibles avec la circulation des véhicules agricoles. L'absence ou le manque de concertation sur ces thématiques est important. D'autant plus que, dans ce contexte, il devient plus délicat de confier un tracteur à un employé agricole.
- **La fermeture du silo d'Ormes et la communication** : ce silo, préempté par la mairie d'Ormes, a été fermé, ce qui pose question à certains exploitants qui doivent désormais se déplacer plus loin et donc circuler davantage avec les contraintes que cela implique. Les exploitants souhaitent développer la communication autour des bonnes pratiques à destination de plusieurs cibles : élus, néoruraux, enfants...et sur le métier d'agriculteur.

En conclusion, ce pôle regroupe des surfaces importantes, avec les meilleures terres de l'AggLO. Les exploitations sont viables et ne connaissent pas de problèmes spécifiques en termes de transmission. Ce secteur nord-ouest est aussi le secteur privilégié par l'agglomération pour son développement économique. Les exploitants

ressentent fortement le besoin de communiquer, de concerter davantage avec l'agglomération, les villes et le grand public.

3. DISCUSSION

Jeanne Genet, *agricultrice et élue d'Ormes et de l'agglomération*, rappelle que le Conseil d'administration de la coopérative avait rencontré la commune il y a quelques années car il souhaitait vendre le silo à la commune. Le prix demandé était à l'époque trop élevé pour la commune. Lorsque le silo a été mis en vente plus récemment, le prix était plus abordable, ce qui a permis à la commune de préempter. Des tractations avaient eu lieu en amont.

Elle regrette par ailleurs que des réunions de concertation sur la Charte aient été fixées début juillet, au moment des moissons.

Bertrand Riffiod précise que l'agglomération est consciente de la difficulté que peut représenter l'organisation de réunions à cette période, mais précise que le calendrier concernant cette Charte est fortement contraint par le processus de décision de l'agglomération.

Laurent Baude précise que les heures de réunions ont été calées en fonction des activités des pôles, afin d'essayer de minimiser les désagréments. L'objectif est de présenter la Charte à l'automne, ce qui contraint les dates de la concertation.

Olivier Rousseau, *exploitant*, souhaiterait que les réunions de juillet se déroulent le matin plutôt qu'en début d'après-midi. Il cultive des terres en limite d'Ormes et d'Ingré mais il ne livre pas au silo d'Ormes car il refuse de circuler sur la nationale. Il met en avant les risques liés au fait de faire circuler des jeunes salariés sur ces axes à grande circulation.

Il regrette par ailleurs que la commune ait préempté le silo. Par ailleurs, il ne cautionne pas le fait que l'agglomération, pour se développer, empiète sur des terres agricoles fertiles. Pour lui, l'urbanisation pourrait se faire aussi en partie sur des espaces boisés et surtout sur les anciennes zones industrielles désaffectées du sud de l'agglomération. Il met en avant l'argument financier pour expliquer que les terres agricoles mutent en zone urbanisée. Il espère que l'agglomération ne votera plus l'extension de zones industrielles sur des terres agricoles une fois cette Charte signée.

Laurent Baude explique que la Charte agricole, une fois votée, s'imposera aux 22 communes de l'agglomération. Pour que cette Charte soit opposable aux tiers, il faudrait qu'elle soit intégrée au SCOT. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il est fort probable que l'agglomération soit obligée de réviser son SCOT. Monsieur Lemaigen, Président de l'Agglo, a évoqué, lors de la réunion de lancement de la concertation le 18 avril dernier, la possibilité d'intégrer la Charte au SCOT lors de sa prochaine révision. La Charte agricole serait alors opposable aux tiers.

Au niveau des communes, les PLU constituent un outil central de l'aménagement.

Les espaces boisés sont souvent mieux protégés, du fait qu'au sein des PLU, ceux-ci peuvent être classés en « espaces boisés à protéger ». Les élus de Checy travaillent actuellement à la mise en place d'une ZAP (zone agricole protégée), qui permettrait aux zones agricoles d'être protégées au même titre que les espaces boisés.

Laurent Baude précise qu'il prône toujours la requalification des zones d'activités existantes plutôt que la création de nouvelles zones. Afin de conserver une activité agricole sur l'AggLO, cette piste pourrait être mise en avant, même si, financièrement, la requalification coûte beaucoup plus cher. Il rejoint la position d'Olivier Rousseau concernant la nécessité de prendre en compte la qualité des sols lorsqu'un projet d'extension est discuté. Il faudrait réussir à protéger les sols de valeur agronomique forte et, lorsque cela est possible, positionner les projets d'extension de zones d'activités en priorité sur des secteurs aux sols de moindre qualité.

Concernant le projet d'extension du pôle 45, l'étude foncière commandée par l'AggLO montre que les exploitations agricoles sont très performantes.

Concernant le silo, ce dernier nécessitait des travaux de rénovation importants afin de poursuivre l'exploitation. De plus, le fonctionnement de ce silo fait l'objet d'un PPRT (plan de prévention des risques technologiques), qui constitue une contrainte très forte pour les habitations et les entreprises environnantes. Sa fermeture engendre malgré tout des difficultés pour les exploitants.

Louis Amary, *adjoint au Maire d'Ormes*, rappelle que l'étude lancée sur le projet de zone d'activité au nord de la ville se fait en concertation avec les propriétaires agricoles.

Bertrand Seigneuret, *exploitant*, s'interroge sur le rendu de l'étude qui devait intervenir en mars.

Laurent Baude explique que cette étude confiée à la SAFER s'avère plus complexe que ce qui avait été prévu initialement. L'AggLO dispose d'un point d'étape et le rendu auprès des personnes consultées interviendra à l'automne.

Jeanne Genet souhaiterait que la Chambre d'Agriculture intègre dans son diagnostic les emplois induits par l'agriculture. Ils représentent un poids important au niveau de l'agglomération.

David Méot explique que réussir à comptabiliser les emplois induits par l'agriculture sur l'agglomération semble très complexe. Ces emplois ne sont pas facilement quantifiables.

Bertrand Riffiod propose que la faisabilité d'une éventuelle étude sur les emplois induits soit examinée par le Groupe de Travail qui a pour finalité de rédiger la Charte agricole.

Roger Ruffier, *Vice-président de l'agglomération*, précise concernant l'accessibilité des parcelles enclavées que la servitude de passage est acquise de droit. Afin de préserver une agriculture viable sur l'agglomération, il est important que les agriculteurs s'investissent. Les agriculteurs doivent aussi être vigilants concernant la transmission des exploitations. D'après Monsieur Ruffier, il est aujourd'hui très difficile, voire impossible, pour un jeune de reprendre une exploitation au prix réel.

Olivier Rousseau précise que les exploitations ont une valeur et qu'il est difficile, par exemple lors de transmission familiale, de « vendre au rabais » à un de ses enfants sans indemniser correctement les frères et sœurs.

Roger Ruffier précise que si les jeunes ne peuvent plus s'installer, l'agriculture ne pourra pas perdurer. Au vu du prix des terres, l'installation représente un réel problème.

Olivier Rousseau explique qu'il existe des difficultés de voisinage entre exploitants agricoles et citadins. En effet, certains déversent leurs déchets, verts ou non, dans les parcelles cultivées. Il faudrait renforcer la communication, afin de mettre en avant que l'agriculture est une activité économique à part entière. Une communication auprès des élus serait aussi nécessaire, notamment pour expliquer que l'agriculture conventionnelle peut être respectueuse de l'environnement.

Laurent Baude indique que la communication est une thématique essentielle. L'un des enjeux de la Charte vise à rétablir le dialogue entre les citadins et les exploitants. Le respect des exploitations et des outils de production doit être mis en avant. Les comportements doivent évoluer. Des efforts sont faits notamment dans ce sens au niveau des écoles.

Olivier Rousseau explique qu'il est compliqué réglementairement de recevoir des écoliers sur une exploitation. Selon les cultures pratiquées, l'intérêt suscité chez les enfants paraît plus ou moins important. Peut-être faudrait-il chercher à mobiliser davantage les adultes pour ce type de visites.

Jeanne Genet indique que les exploitants sont de plus en plus seuls sur leurs exploitations et qu'ils manquent de temps pour assurer des visites.

David Méot précise que le réseau « Initiatives à la ferme » organise des visites à la demande des écoles par exemple.

Il souhaite préciser également que la SAU de l'agglomération représente environ 1/3 de l'agglomération.

Laurent Baude souhaiterait revenir sur les difficultés de circulation rencontrées par les exploitants.

Bertrand Seigneur indique qu'il ne rencontre pas de problèmes particuliers à circuler car ses terres se situent en dehors d'Ormes. Cependant des agriculteurs qui se déplacent dans la ville rencontrent des difficultés avec les engins agricoles. Sur la route du Mans par exemple, il y a un ralentisseur avec des barrières de chaque côté, ce qui limite fortement le passage. Ce type d'aménagement contraint la mobilité des exploitants et des convois exceptionnels. Il faudrait que les exploitants soient consultés lorsque la réalisation de tels aménagements est programmée.

Olivier Rousseau tient à souligner qu'il est très compliqué de construire en zone agricole car les réglementations sont drastiques (défense incendie, pas de desserte électrique, pas de création de forage sans enquête publique...). Ces contraintes techniques devraient être étudiées avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) afin de trouver des assouplissements.

Laurent Baude indique que les conditions de construction en zone agricole sont devenues très contraignantes. Obtenir par exemple une autorisation pour la création d'un forage est devenu très compliquée.

Bertrand Riffiod précise que la DDT a été interpellée lors de la réunion de lancement de la Charte, notamment concernant les constructions en zones inondables au sud de la Loire. L'agglomération pourrait être force de propositions auprès des services de l'Etat concernant la question des constructions sur les terres agricoles.

Il indique que les prochaines réunions se tourneront vers les actions à inscrire dans le cadre de la Charte agricole.

Conclusions

Louis Amary remercie les participants et les invite à transmettre leur avis et leurs demandes par écrit à l'Agglo, considérant que l'écrit présente une efficacité prouvée.

Laurent Baude remercie les exploitants d'avoir participé à cette réunion de secteur et la Chambre d'agriculture pour son diagnostic. Il est important pour les exploitants de se mobiliser afin de participer activement à l'élaboration de cette Charte.